

BRÈVE N°2-2022

Nettoyage de la signalisation routière verticale

OBJECTIFS

Tous les panneaux relatifs à la signalisation routière verticale (police, directionnelle et touristique) doivent avoir une lisibilité en fonction de leur classe de rétro-réflexion.

La rétro-réflexion d'un panneau est normalisée (norme NF EN 12899-1 & XP P 98-502) en fonction de sa classe, de la technologie de rétro-réflexion et des éléments de couleur la constituant. Les valeurs indiquées par cette norme sont des valeurs minimales garanties à l'état neuf.

La circulaire n° 92-03 du 31 janvier 1992, indique que les valeurs de rétro-réflexion d'un panneau doivent être toujours supérieures à 70% de la valeur fixée par la norme.

La perte de rétro-réflexion est due à deux éléments principaux : **le vieillissement du panneau et le dépôt de saletés diverses (terre, gaz d'échappement, graisses, mousses,...).**

Les gestionnaires de réseaux routiers doivent réaliser l'entretien courant (nettoyage) des signaux routiers qui lui incombent afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et prolonger la durée de vie des panneaux

NETTOYAGE DES PANNEAUX

=

- SÉCURITÉ ROUTIÈRE
 - CONSERVATION DU PATRIMOINE
 - IMAGE DU CADRE DE VIE
-

Fréquence et période préconisées pour le nettoyage de la signalisation routière :

Le patrimoine constitué des panneaux de signalisation directionnelle, touristique et de police doivent être nettoyés à grande eau une fois par an. La période du « printemps » est propice à cette tâche. La période hivernale étant fortement déconseillée avec le risque de gel.

La fréquence de lavage d'un an est le minimum à réaliser sur les panneaux non exposés. Certains panneaux situés près de la route, particulièrement soumis aux gaz d'échappement, aux salissures ou en zones boisées, peuvent être nettoyés plus fréquemment.

En général, la durée de vie d'un panneau correctement entretenu peut tendre vers 12 ans pour une classe 1 et 20 ans pour une classe 2.

CÔTE OPÉRATIONNEL DU NETTOYAGE

- Équipement : Citerne à eau, éponges, brosses souples, manches télescopiques permettant d'atteindre les plus hauts panneaux jusqu'à 5 mètres de hauteur et du savon noir.

⚠ L'utilisation d'abrasif, de détergent corrosif, ou d'eau sous pression même modéré, va fortement détériorer le film rétro-réfléchissant du panneau

- A l'occasion de cette tâche de nettoyage, il est d'usage de vérifier la verticalité des ensembles et de réaliser un état des lieux exhaustif des panneaux abîmés, définir le degré d'urgence de leur réparation ou leur remplacement.

- Les principaux panneaux de signalisation pour lesquels le nettoyage incombe aux communes sont :

=> tous les panneaux routiers situés sur voies communales,

=> tous les panneaux routiers situés en agglomération sur route départementale hormis les signaux d'intersection et de direction vers une route départementale,

=> les panneaux suivants situés sur route départementale :

- Les panneaux EB10 et EB20,



- Les panneaux directionnelle (D21 et D29) qui renvoient vers une voie communale,



- Les panneaux de type SIL,

